

IN WITNESS WHEREOF, the undersigned, being duly authorized thereto by their respective Governments, have signed this Treaty.

DONE in two copies at Rome this 6th day of May 1981, in the French, English and Italian languages, each version being equally authentic.

EN FOI DE QUOI, les soussignés, dûment autorisés à cet effet par leurs Gouvernements respectifs, ont signé le présent Traité.

FAIT en deux exemplaires à Rome ce 6^{ième} jour de mai 1981, en français, anglais et italien, chaque version faisant également foi.

MARK MACGUIGAN
For the Government of Canada
Pour le Gouvernement du Canada

EMILIO COLOMBO
For the Government of the Republic of Italy
Pour le Gouvernement de la République italienne